



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
15.10.09.

Date de la convocation des conseillers :
15.10.09.

point de l'ordre du jour no:
04 B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 23 octobre 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Tonnar, Spautz, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

Absents : Hinterscheid, échevin, Maroldt, Knaff., conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Contrat avec la Fondation Restena

Vu le contrat daté au 1.11.09. conclue entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la Fondation Restena ;

Considérant que la Ville mettra en place et à disposition de la Fondation Restena un réseau Hotcity-Eduroam et accordera à la Fondation Restena et aux utilisateurs Eduroam un accès exclusif ;

Considérant que l'exploitation du réseau ainsi que la gestion des accès sont assurées par la fondation ;

Vu les conditions et prestations fixées dans le contrat ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

a p p r o u v e à l'unanimité

le contrat précité entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la Fondation Restena.

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 23.11.2009.

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,